

**POUR VENDRE
LOUER
ACHETER
LES ANNONCES CLASSÉES
647-3311**

LE SOLEIL

**POUR VOUS
ABONNER:
647-3333
Extérieur:
1-800-463-2362**

VENDREDI 12 JANVIER 1990

QUÉBEC, 94^e ANNÉE, N^o 14
42 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS): 3,00\$
MONTREAL ÎLES DE LA MADELINE - GASPESIE - ARTISAN 50\$

35¢

LE SPORT



Les Nordiques redeviennent très dociles

Quarante-huit heures après un triomphe éclatant contre les rivaux de l'autoroute 20, les Nordiques sont redevenus bien dociles, contre les Bruins à Boston. **Tabloïd Sports**

LA RÉGION

Les profs de l'université Laval lancent un ultimatum

Si une entente de principe n'intervient pas d'ici au 7 février dans les négociations avec l'administration, les professeurs prendront un vote de grève. **A-3**

LE QUÉBEC

L'atmosphère est lourde au ministère de l'Environnement

Depuis que Pierre Paradis parle ouvertement d'inefficacité chez ses fonctionnaires, c'est le mécontentement et le climat est loin de s'améliorer. **A-5**

L'ÉCONOMIE

L'amiante ne peut échapper à une récession en 1990

L'industrie de l'amiante n'échappera pas à la récession appréhendée en 1990. Des arrêts temporaires de production seront inévitables dans la région de Thetford. **B-1**

La Banque royale appuie l'accord du lac Meech

Le président de la Banque royale, Allan Taylor, estime que « l'absence de la signature du Québec au bas de l'acte constitutionnel est une honte nationale ». **B-1**

LE MONDE

La contestation reprend de plus belle en RDA

Des dizaines de milliers de personnes ont participé hier à des grèves et des manifestations dans plusieurs villes de RDA, exigeant de meilleures conditions de travail. **B-8**

L'ÉDITORIAL

Alumax, la charrue et le boeuf

Alumax a choisi de s'implanter à Sillery avant même la réalisation des études d'impact. Ce dossier économique important sent l'improvisation et le charriage. **A-6**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3
Le Québec	A-4 et A-5
Le Canada	A-7
Le Monde	B-8
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-5 à C-9
Arts	C-1 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-6
Décès	C-9 et C-10
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	A-6
Feuilleton	C-7
Horoscope	C-8
Mots croisés	C-9
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	C-4
Patron	C-10

LA MÉTÉO

Neige. Accumulation: près de 10 cm. Max.: près de -4. Min.: près de -12. Vents du nord-est de 30 à 50 km-h causant de la poudrière. Demain: généralement nuageux avec chutes de neige. **Venteux. S-16**

Le Québec perdrait 250 millions \$ Ottawa coupe les vivres aux provinces

OTTAWA — Les cadres du ministère fédéral des Finances estiment qu'ils ont un « mandat » du premier ministre pour préparer un nouveau train de compressions dans les transferts aux provinces. Et le Québec, qui a pris les devants sur d'autres provinces pour réduire ses dépenses, s'en trouvera d'autant plus pénalisé.

par MICHEL VASTEL
Edimédia

Interrogé par Edimédia sur les rumeurs de compressions qui circulent actuellement à Ottawa, le porte-parole du ministère a déclaré: « Le premier ministre a prévenu ses collègues lors de la conférence du 9 novembre dernier à Ottawa. Même si c'est passé plutôt inaperçu, le message est là. »

« Les transferts fédéraux aux gouvernements provinciaux représentent 23 % de nos dépenses de programmes, avait dit Brian Mulroney. Cette année, ils s'éleveront, en tout et pour tout, à plus de 34 milliards \$. Ces dépenses sont beaucoup trop importantes pour être exemptées des mesures de réduction du déficit. »

Le ministère fédéral des Finances est en pleine préparation du budget, normalement

EXCLUSIF
déposé avant la fin de février. On parle maintenant de « plancher » que garantit la Loi fédérale sur le financement des programmes établis.

« Si la croissance est supérieure, rien ne nous empêche de revenir au plancher », déclarait cette semaine le porte-parole officiel du ministère. Cela laisse entendre que le cabinet fédéral a entériné une recommandation du Conseil économique de « geler » les transferts aux provinces.

Cette année, jusqu'au 31 mars, le gouvernement fédéral transférera 34,4 milliards \$,

dont 10,2 milliards \$ au Québec. Si la formule de péréquation est protégée par la Constitution de 1982, il n'en est pas de même du financement des programmes établis (FPE) qui couvrent essentiellement les dépenses de santé et d'éducation postsecondaire. Le Québec recevra cette année 3,6 milliards \$ pour la santé et près de 1,5 milliard \$ pour l'enseignement postsecondaire.

Une perte de 250 millions \$
Déjà en 1986, le gouvernement fédéral a réduit ses transferts de deux points de pourcentage par rapport à la croissance du produit national brut.

Il a annoncé pour l'an pro-

chain une réduction de trois points de pourcentage. Un gel pur et simple de ses transferts, dans un contexte où l'inflation dépassait 5 % cette année, pourrait donc représenter un manque à gagner de 250 millions \$ pour le Québec, soit une autre compression de 150 millions \$ par rapport aux cent millions que le ministre des Finances estimait déjà avoir « perdus » l'an dernier.

Et ce gel des transferts pour le financement des programmes établis représentera une perte encore plus grande si l'augmentation des coûts de la santé et des universités est su-

Suite A-2, Ottawa...



Jean-François Deveau, 23 ans, préposé de gare depuis un an et demi, arrive en bout de ligne. « Depuis le mois de septembre que je devais être mis à pied, confie-t-il, on m'a toujours rappelé. Mais là, c'est vraiment la fin. »

Dimanche marque la fin d'un long trajet

L'heure n'était pas à la blague hier à la Gare intermodale de Québec, mais bien plus à l'humour noir et souvent caustique. Pour certains employés de Via Rail, dimanche marque en effet la fin du trajet. Pour d'autres, c'est l'apprentissage d'une nouvelle affectation ou d'un déplacement dans un autre lieu de travail.

par JACQUES DALLAIRE
LE SOLEIL

Des 1700 emplois supprimés par Via Rail au pays, dont 550 au Québec, on en compte autour de 70 dans la région immédiate de Québec. Et ce n'est qu'un début! Dès lundi, le nombre de départs et d'arrivées par jour à la Gare intermodale de Québec passe de huit à trois. Jamais, cette « merveille architecturale »,

renouée à coups de millions de dollars et inaugurée en grande pompe en 1985, ne paraîtra aussi déserte. Déjà qu'on ne se ruait pas aux portes!

« À l'avenir, je vais commencer à 6 heures le matin et finir le soir. Ça va être la grande noirceur tout le temps comme à Via Rail », raconte, le cœur serré, M. Marc Dion. Après 36 ans de métier, cet agent de gestion à la billetterie en a pourtant vu passer

des chars, comme il dit, mais le déraillement de Via le rend aigri.

« On nous a harcelés pendant un an, mais jamais quelqu'un n'a eu le courage de nous dire en pleine face ce qui s'en venait vraiment. Ça prend du nerf pour « toffer », car c'est pas encore fini! »

M. Dion aura 54 ans mardi prochain et il n'aura sûrement pas le cœur à la fête. Il était entré au chemin de fer en 1952, convaincu comme bien d'autres, de pouvoir y mener une carrière heureuse. La dé-

Suite A-2, Via...

Autres textes en page A-7

Les magasins Norman ferment leurs portes

Le sort des magasins Norman est maintenant scellé. L'entreprise vieille d'une quarantaine d'années ne pourra pas survivre à ses difficultés financières. Elle procédera à une liquidation finale de ses éléments d'actif d'ici au 15 février.

par PIERRE MARTEL
LE SOLEIL

C'est ce que les créanciers de l'entreprise, qui a déjà employé une centaine de personnes, ont appris hier alors qu'ils ont reçu par la poste une copie de l'arrangement que l'entreprise leur proposera lors d'une assemblée prévue pour le 22 janvier dans un hôtel du centre-ville de Québec.

En gros, la proposition rédigée par le président des magasins Norman, M. Fernand Audet, prévoit que les créanciers garantis (le plus important est la Banque royale) seront entièrement payés. Quant aux loueurs (Mail Centre-ville, Place

Fleur-de-Lys et Galeries Chagnon), ils se voient offrir le paiement des loyers des mois de janvier et février 1990).

Quant aux créanciers ordinaires (créances totalisant plus de 2 millions \$), s'ils acceptent la proposition, ils se partageront une somme de 135 000 \$, soit un peu plus de cinq cents par dollar de créance.

Par ailleurs, l'article 2 de la proposition précise que les frais et débours encourus par le co-ordonnateur à l'arrangement (M. Robert Brochu, de la firme Price Waterhouse limitée), de même que les frais juridiques et les frais et honoraires de comptable seront payés comptant sur présentation de factures.

Dans le document qu'il a fait parvenir aux créanciers, M. Audet leur précise qu'ils ont deux choix: 1 — accepter le plan d'arrangement proposé et ainsi récupérer une partie des sommes dues (cinq cents dans la piastre pour les créanciers ordinaires); ou, 2 — voter contre le plan d'arrangement et ainsi amener pratiquement la compagnie en faillite. Ce qui annulerait pratiquement toutes leurs chances de recevoir quelque dividende que ce soit.

Depuis l'arrivée dans le dossier Norman de M. Brochu, le 31 octobre 1989, l'entreprise a réussi à céder son bail de Place Laurier pour un montant de 500 000 \$. Cette vente a permis de garantir financièrement un compte à recevoir de 350 000 \$. Les tentatives de céder les trois

Suite A-2, Norman...

Le message de Gorbatchev ne passe pas

VILNIUS, URSS (NYTNS, AP, AFP) — Mikhaïl Gorbatchev est arrivé, hier en Lituanie, dans le but d'écouter les doléances d'une population qui réclame de plus en plus son indépendance. Mais, au lieu d'écouter, le président soviétique a été obligé de parler et son message n'a pas passé, même si l'accueil qui lui a été accordé n'avait rien d'hostile.

Il a imploré les Lituaniens de demeurer dans le giron soviétique, les avertissant que la sécession signifierait un désastre économique pour cette petite république balte, tout en affaiblissant la sécurité soviétique et en mettant en danger sa propre position et son programme de réformes.

Mais rien n'y fit. Une foule de 300 000 personnes, réunie au cœur de Vilnius, a continué de scander des slogans en faveur de l'indépendance. Gorbatchev, délaissant les appels à la foule, a ensuite tenté de prendre un bain de foule dans le but de convaincre individuellement certains Lituaniens de la justesse de ses arguments. Là encore, ce fut peine perdue et le sens de certains échanges a tellement déplu à Gorbatchev qu'il a perdu sa contenance à un moment en se permettant de rabrouer publiquement sa femme Raissa.

Le droit à la sécession

Certains espoirs ont ensuite été donnés à la population lituanienne. Youri Maslykov, un membre du Bureau politique soviétique qui accompagne Gorbatchev durant sa visite de trois jours en Lituanie, a déclaré aux ouvriers d'une usine de Vilnius que les Lituaniens avaient le droit de se séparer de l'Union soviétique.

Selon ce qu'a rapporté hier le quotidien du gouvernement soviétique, les Izvestia,

De son côté, Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères, a déclaré qu'un projet de loi précisant les modalités du droit de sécession aux républiques était actuellement en préparation.

Comparant un éventuel départ de la Lituanie de la fédération soviétique à un divorce, Guerassimov a dit: « Nous avons un article dans la Constitution et selon cet article chaque république a le droit de faire sécession, de partir. Il faut donc prévoir des procédures comme pour un divorce. Un projet de loi est en préparation et il sera discuté publiquement avant d'être adopté », a ajouté le porte-parole.

Prise de bec

Perdant pour la première fois son sourire dans un dialogue avec un vieil ouvrier lituanien qui défendait l'indépendance de sa république, Mikhaïl Gorbatchev a rompu brutalement la conversation en prédisant des « temps très difficiles » pour la Lituanie.

La télévision lituanienne a diffusé, hier soir, ce dialogue de sourds dans une usine de moteurs de Vilnius.

Voyant un vieil ouvrier brandissant sur son passage une pancarte réclamant « l'indépendance totale pour la Lituanie », le chef du Kremlin l'a inter-

Suite A-2, Gorbatchev ...



Au lieu d'écouter, le président soviétique a été obligé de parler et son message n'a pas passé, même si l'accueil qui lui a été accordé n'avait rien d'hostile.

Suites de la première page

Ottawa...

périère au taux national d'inflation, ce qui est probable avec la négociation des dernières conventions collectives et le « rattrapage » qui a été accordé par Québec à certains de ses fonctionnaires.

Au ministère fédéral des Finances, on refuse de donner des chiffres, mais on ne conteste pas ces calculs non plus. Mais le Québec est surtout plus pénalisé que d'autres provinces, en particulier l'Ontario, à cause de la logique centralisatrice adoptée par les fonctionnaires des Finances, et endossée par le premier ministre lui-même.

Brian Mulroney a en effet rappelé, le 9 novembre, que depuis cinq ans les dépenses de programmes du gouvernement fédéral ont augmenté en moyenne de 3,5 % par année, contre une moyenne de 6,5 % dans les provinces. Autrement dit, celles-ci n'ont pas fait leur part et Ottawa veut les obliger à absorber une part de son déficit.

« Le déficit fédéral est un problème national, et non pas seulement un problème fédéral », a d'ailleurs déclaré le premier ministre. Le problème est que le Québec a déjà compressé ses dépenses, presque autant que le gouvernement créditiste de Colombie-Britannique.

Depuis cinq ans, dont quatre de pouvoir libéral et la dernière année du PQ, la moyenne d'augmentation des dépenses québécoises a été de 4,8 % (4,3 % en Colombie-Britannique).

M. Mulroney a raison de pointer la « moyenne de 6,5 % des provinces », mais c'est uniquement à cause de l'Ontario dont les dépenses de programmes ont augmenté deux fois plus vite qu'au Québec, 10,2 % par an depuis que les libéraux de David Peterson sont arrivés au pouvoir. C'est donc surtout à cause de l'Ontario, et des provinces de l'Atlantique dans une moindre mesure, que les dépenses provinciales sont si élevées.

D'ailleurs au Québec en 1988, les dépenses de santé représentaient 18,9 % du budget total de la province, soit bien en dessous de la moyenne « nationale » de 22 %, alors qu'en Ontario elles atteignent 25,2 %. Le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être national se plaint d'ailleurs ouvertement de la générosité de Queen's Park pour ses médecins et spécialistes et cite volontiers en exemple le gouvernement du Québec.

Autres pertes

Et ce n'est pas tout : la réforme de la taxe de vente, et son impact sur les municipalités, les hôpitaux et les universités, va non seulement faire perdre de l'argent aux provinces, mais augmenter la pression sur leurs Trésors respectifs pour combler le manque à gagner des institutions dont elles sont responsables.

Une analyse de la Bibliothèque du Parlement à Ottawa laisse entendre que les provinces perdront au moins 150 millions \$ au titre de la péréquation.

La formule utilisée prend en considération le produit provincial brut et la taille de la population. Ottawa a prévu une augmentation du PIB des provinces de 1,4 %, leur accordant ainsi 300 millions \$ de plus. Mais, dans la meilleure de ses hypothèses, le ministère fédéral des Finances estime que le PIB n'aura augmenté que de 0,7 % en 1994.

« Les provinces n'auront alors accès qu'à une fraction des sommes promises », conclut le rapport. De plus, la taxe s'appliquera aux services achetés par les municipalités, les hôpitaux, les écoles et les universités.

Ottawa a promis différents pourcentages de ristourne selon les institutions mais ses calculs restent arbitraires et peuvent être remis en cause d'année en année.

Dans le cas des municipalités du Québec, celles-ci devront se retourner vers leur gouvernement pour faire face à leurs problèmes d'infrastructure, au moment même où le gouvernement Bourassa a promis de faire un effort particulier pour remettre son réseau routier en état !

La logique du gouvernement fédéral est simple : la dette fédérale est quatre fois plus lourde que celle des provinces et comme il ne peut « geler » ses paiements d'intérêt — ils seront plus élevés que prévu d'au moins 3 milliards \$ cette année à cause de la politique de la Banque du Canada — il refilte une partie de ses « autres dépenses » aux provinces.

Mais là encore, ce sont l'Ontario et les provinces de l'Ouest qui y perdront le moins. Avec un service de la dette représentant 4,3 % de son budget en Colombie-Britannique ou 10,8 % en Ontario, la marge de manoeuvre est importante. Au Québec, le service de la dette prend déjà 13,1 % du budget.

En quelque sorte, le Québec est pénalisé pour avoir suivi l'exemple d'Ottawa et réduit ses dépenses plus vite que les autres provinces...

Via...

confiture de Via était, d'après lui, inévitable, d'autant, ajoute-t-il, qu'« on ne met pas à la tête d'une compagnie des gens qui ne connaissent absolument rien des trains, comme ce fut le cas avec Denis de Belleval et Pierre Franche ».

M. Charles Murphy, plus découragé pour les plus jeunes que pour lui-même, est forcé de se recycler à la gare de Sainte-Foy. « En 33 ans de métier, dit-il, résigné, j'ai vu « tomber » le train et le bateau, je n'ai vécu que des diminutions !

« Pour moi, ajoute-t-il, le démembrement de Via, c'est une autre baloune politique du gouvernement fédéral. Regardez ce qu'il a fait avec Air Canada et d'autres entreprises d'État. C'est pour mieux les revendre au privé, ce n'est pas la fin du train. Mulroney est « pogné » avec son déficit. Les aéroports débordent et les routes sont surchargées. Le gouvernement ne mettra pas une maudite cenne là-dedans. Vous allez voir, le train va revenir.

« L'erreur, poursuit M. Murphy, c'est qu'en créant Via, on a tout mis sur la rénovation des bâtisses, au lieu de renouveler l'équipement qui datait déjà de plusieurs années et de donner un service adéquat. Mais, c'était sans doute voulu. Y'a un « job » qui devait être fait. Remarquez qu'on élimine toutes les lignes du Canadien Pacifique qui conserve toujours ses droits historiques d'expropriation. On n'a pas fini d'en voir. On nous a dit que ça se ferait en trois vagues, là c'est la pire ! »

Si MM. Dion et Murphy continuent, Jean-François Deveau, 23 ans, préposé de gare depuis un an et demi, arrive en bout de ligne. « Depuis le mois de septembre que je devais être mis à pied, confie-t-il, on m'a toujours rappelé. Mais là, c'est vraiment la fin. J'avais commencé à temps partiel, comme étudiant. Avec un bac en administration, je pensais bien pouvoir monter dans l'entreprise. Mais tout est à reprendre. L'expérience aura néanmoins été bénéfique. J'ai envoyé mon curriculum à plusieurs entreprises et j'attends des réponses ! » Le train passera-t-il ?

Norman...

autres baux (Mail Centre-ville, Fleur-de-Lys et Galeries Chagnon) se sont cependant révélées infructueuses.

Du 31 octobre 1989 au 6 janvier 1990, les opérations supervisées par M. Brochu ont permis de dégager un excédent de 933 326 \$. Celui-ci a été appliqué au remboursement des emprunts bancaires.

Gorbatchev...

pellé : « Qui t'a dit de préparer cette pancarte ?

— L'ouvrier : Personne, je l'ai écrite moi-même.

— Gorbatchev : Qui es-tu, où travailles-tu et comment imagines-tu l'indépendance totale ?

— Ouvrier : Je me l'imagine comme dans les années 20, quand Lénine a reconnu la souveraineté de la Lituanie parce qu'aucune nation n'a le droit d'attaquer une autre nation.

— G : Je sais parfaitement que la Lituanie était très provinciale. Aujourd'hui la Russie lui vend de l'or, des métaux, des carburants à bas prix, au sein de la grande famille la Lituanie est devenue un pays industrialisé...

— L'ouvrier l'interrompt : Savez-vous combien de Lituaniens ont été envoyés en Sibérie dans les années 40 et combien sont morts...

— G : Je ne veux plus parler avec ce vieux, si une telle attitude et de tels slogans existent en Lituanie alors elle peut s'attendre à des temps très difficiles. Je ne veux plus parler avec vous.

Gorbatchev a ainsi interrompu brutalement l'échange. Entre-temps son épouse Raïssa avait voulu intervenir, « tais-toi » lui a intimé le numéro un soviétique.

Autre manifestation

En soirée, hier soir, une autre grande foule s'est réunie au centre-ville de la capitale à l'appel du mouvement indépendantiste lituanien Sajudis. La manifestation a commencé par 15 minutes de silence. La plupart des manifestants portaient des bougies, ou encore les drapeaux rouges verts et or de la Lituanie et ceux rouges et blancs de la Lettonie voisine. Les cloches de la cathédrale ont commencé à sonner, bientôt rejointes par celles des autres églises.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 11-01-90

5-7-6

6-9-9-5

Trois morts dans un accident d'autocar de Voyageur

L'ANNONCIATION (PC) — Au moins trois femmes ont été tuées et 24 autres personnes blessées, dont certaines grièvement, dans un accident impliquant un autocar de la compagnie Voyageur et un camion-remorque survenu hier vers 16h30 sur la route 117, à trois kilomètres au sud de l'Annonciation, dans les Laurentides.

Le camion lourdement chargé de copeaux de bois a dérapé sur la chaussée rendue extrêmement glissante par les conditions climatiques, avant de heurter de plein fouet l'autobus qui roulait en sens inverse.

Selon un porte-parole de Voyageur, l'accident s'est produit dans une courbe. Le camion-remorque, qui aurait été légèrement déporté vers la gauche, est entré en collision avec le car qui roulait dans sa voie en serrant d'un peu trop près la ligne de démarcation. Sous l'impact, le côté gauche de l'autocar a été complètement arraché.

Les deux véhicules ont fait une embardée.

Trois des passagers de l'autocar, qui avait quitté Montréal à 14h15 à destination de Val-d'Or, ont trouvé la mort.

Le chauffeur du camion-remorque est pour sa part demeuré coincé pendant plusieurs minutes dans sa cabine avant que les secouristes ne parviennent à le dégager.

Une femme a eu un bras et une jambe arrachés et hier soir, on craignait pour la vie du chauffeur de l'autocar, dont l'état est critique.





PARKAS TWIK
69.95
rég. jusqu'à 170.00

pour twik, des parkas style blouson manteaux longs style trench à double amovible, manteau trois-quarts avec détails de couleurs en contraste, empiècement-broderie, choix de coloris, grandeurs désassorties.

PULLS TWIK
19.99
rég. jusqu'à 70.00

collection twik, des pulls en maille fine, shetland, angora ou chenille, des styles de tricotés unis, jacquard ou pointelle, couleurs et grandeurs désassorties.



BLOUSES TWIK
19.99
rég. jusqu'à 55.00

des modèles avec insertions de ruban, broderie, cols de dentelle, grands cols, etc. des blouses unies ou imprimées en coton ou rayonne, couleurs et grandeurs désassorties.



PULL SHETLAND JACQUARD COL V
19.99

un style tout à fait exclusif de notre collection shetland pour twik, le pull jacquard ethnique à encolure V, couleurs et grandeurs assorties.

GANTS
4.99
rég. jusqu'à 5.00

tout un choix de gants en feutre à écusson, laine, shetland, angora, laine d'agneau, des styles brodés, côtelés, des couleurs vives.

PANTALONS TWIK
29.95
rég. jusqu'à 75.00

des pantalons à plis, droits, évasés, fuseau, en gabardine, coton, velours côtelé, laine, tweed, jean, couleurs et grandeurs assorties.

COLLANTS COTON/LYCRA TWIK
10.99
rég. 14.00

des collants exclusifs à twik en mélange de coton de lycra extensible, noir, marine ou blanc, tailles p.m.g.g. dans la collection.

TEE-SHIRTS TWIK
19.99
rég. jusqu'à 45.00

toutes sortes de tee-shirts en jersey de coton, maille française, tricot jacquard, col haut, boutonné, drapé, couleurs et grandeurs désassorties.

la maison



simons

LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

Université Laval : les profs lancent un ultimatum

Les professeurs de l'université Laval lancent un ultimatum : si une entente de principe n'intervient pas entre eux et l'administration d'ici au 7 février, une assemblée générale sera convoquée pour voter sur le déclenchement d'une grève. La grogne gagne du terrain sur le campus, 70 séances de négociations « n'ayant abouti à rien ».

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Voilà ce qu'a affirmé hier l'exécutif du Syndicat des professeurs (1200 membres), en rendant publique une résolution adoptée la veille par l'assemblée générale.

« Nous avons constaté un climat d'impatience beaucoup plus aigu que ce à quoi nous nous attendions », ont fait remarquer en conférence de presse le président Ramzi Salamé et le vice-président Denis Juhel. Les professeurs, ont-ils dit, en ont assez d'essayer des refus en bloc à toutes leurs demandes, de sorte qu'après 13 mois de négociations « marquées d'une série de volte-face parfois comiques » et après plusieurs séances de conciliation, « les grands enjeux demeurent irrésolus ».

La situation est d'autant plus déconcertante, soutiennent-ils, que « toutes les cartes sont sur la table » et pourraient se jouer très rapidement si les négociateurs patronaux consentaient « à discuter véritablement des positions syndicales ».

Face à cette attitude, les professeurs ont adopté une triple résolution : tenir des journées d'étude; suspendre leur participation aux divers comités, conseils et assemblées pour s'en tenir strictement à leurs fonctions d'enseignement et de recherche; fixer au 7 février la date ultime pour en arriver à une entente de principe. Une assemblée générale sera convoquée ce jour-là pour évaluer la pertinence d'une grève.

L'irritation des professeurs est telle qu'ils n'excluent pas la possibilité de réviser à la hausse les demandes salariales déjà déposées.

Quatre grands enjeux

Les réclamations syndicales pivotent autour de quatre grands enjeux déterminés au terme d'une vaste consultation tenue six mois avant l'expiration de la convention collective, le 31 mai 1988.

Principal cheval de bataille : le plancher d'emploi. Les professeurs affirment que pour atteindre la moyenne canadienne, leurs effectifs devraient se gonfler de 250 arrivants. En fait, ils veulent atteindre le ratio de un professeur pour 16 étudiants, comparativement à celui de un pour 22 qu'ils connaissent actuellement.

Autre point : la carence de personnel de soutien et de ressources matérielles minimales. « Nous devons exécuter de plus en plus de travail de bureau et payer de notre poche pour participer à des colloques ou acquérir des outils comme des ordinateurs », déplorent les syndiqués.

Troisième élément : les salaires. Les professeurs s'insurgent contre l'offre de l'université, qui se ramène à « une indexation pure et simple », alors que les traitements versés « accusent déjà un retard considérable par rapport à ceux des universités canadiennes de même taille ». Un retard atteignant 11,2 % dans le cas des titulaires. Sans compter, ajoute-t-on, que 74 % des professeurs (850) sont mal intégrés à l'échelle, de sorte « qu'à travail égal, il n'y a pas salaire égal ».

Enfin, les syndiqués veulent bonifier leur régime de retraite, leur rente étant inférieure de 5000 \$ à celle de leurs collègues des autres établissements. Ce fait, tout comme les salaires, n'est pas étranger à la difficulté de recrutement que connaît Laval dans diverses disciplines, notamment en sciences de l'administration et en psychologie, soutiennent les professeurs.

Trois semaines...

Les négociations se poursuivent, le 15 janvier, avec le début d'un quatrième tour de table. Des séances sont déjà prévues pour les 18 et 19. Selon le syndicat, il faudra plus que quelques aménagements de forme et quelques reculs patronaux sur les points normatifs pour qu'une entente intervienne. L'université a trois semaines pour éviter le pire.

Développement des berges du Saint-Laurent

La CUQ doit exprimer ses volontés (L'Allier)

Le maire de Québec a tourné la page sur la décision d'Alumax de construire ses installations de transbordement à Sillery, mais il est d'avis que la Communauté urbaine de Québec devra se prononcer avant longtemps sur le développement des berges du fleuve Saint-Laurent.

par MARCEL COLLARD
ET RICHARD CÔTE
LE SOLEIL

M. Jean-Paul L'Allier aurait préféré que la compagnie Alumax fasse preuve de courtoisie, mercredi, en l'informant de sa décision d'investir 32 \$ millions

à Sillery, au lieu de l'apprendre par l'intermédiaire des journalistes.

Au cours d'une entrevue, le maire a soutenu que la ville de Québec doit avoir le droit de s'exprimer sur tous les projets d'envergure pouvant la concerner dans des domaines aussi di-

vers que l'environnement ou l'aspect visuel.

« Nous n'étions pas prêts à tout accepter parce que nous avons besoin de revenus fiscaux. Autrement dit, ajoutez-t-il, ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'il faut vendre sa fille. »

Il revendique le droit de la ville de Québec d'être consultée sur les projets d'envergure pouvant la concerner, qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, la circulation ou simplement les percées visuelles.

De plus, à la Communauté urbaine de Québec, M. L'Allier veut inviter ses collègues à discuter de l'aménagement des berges, de l'endroit où d'autres entreprises pourraient s'établir et, de façon plus générale, de ce qu'il adviendra du boulevard Champlain.

L'opposition mécontente

De son côté, le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, M. André Forgues, déplore la perte des investissements d'Alumax au profit de Sillery surtout que seuls les résidents de la ville de Québec en subiront les inconvénients. Il dénonce « l'inaction du maire L'Allier et des conseillers du Rassemblement populaire qui n'ont pas fait leur travail ».

« Je suis convaincu, ajoute M. Forgues dans un communi-

qué, que l'opposition systématique du conseiller Réjean Lemoine et l'attitude négative du parti au pouvoir face au développement économique de la ville a tout simplement fait fuir l'investissement vers Sillery. »

Les précautions sont prises

De son côté, Mme Margeret Delisle, maire de Sillery, a affirmé que la compagnie Alumax s'était pliée à certaines exigences de la ville, en ce qui concerne l'emplacement d'une tour d'élevation d'une hauteur de 165 pieds, soit à peine 13 plus de plus qu'une tour semblable, celle de la compagnie Gagnon et Boucher, située à proximité.

De plus, note Mme Delisle, le conseil entend respecter certains principes défendus par la ville de Québec, en obtenant que la compagnie fasse préparer une étude d'impact sur l'environnement.

Quant aux deux silos d'entreposage de l'alumine et du coke destinés à la future aluminerie de Portneuf, Mme Delisle a exigé qu'ils soient construits en bordure du boulevard Champlain, le plus près possible du pied de la falaise, pour éviter d'obstruer la vue des gens vivant dans les Jardins Mérici, dans la ville de Québec.

Jardins Mérici

Du côté de l'association des

propriétaires et locataires de l'ensemble immobilier Mérici, on s'élève surtout contre le fait qu'en permettant l'établissement d'Alumax sur les berges du Saint-Laurent, on continue d'utiliser cet espace pour du développement industriel pouvant polluer l'environnement.

« Alors que partout dans le monde on travaille présentement à récupérer de tels lieux pour des fins publiques, ici on fait l'inverse », affirme M. André Barnard, porte-parole de l'Ensemble immobilier Mérici. Il croit que ces installations auraient pu être plus adéquatement situées à proximité du bassin Louise où cela n'aurait pas dérangé et où personne n'aurait été privé d'un site agréable.

M. Barnard craint que la décision d'Alumax, surtout à ce moment-ci, ait un effet d'entraînement et amène encore plus d'industries sur les rives du fleuve. Il admet d'autre part que les résidents de Mérici risquent évidemment de subir certains inconvénients sur le plan de la pollution de l'air, du bruit ou même la vue sur le fleuve.

« Notre conseil d'administration poussera plus loin l'étude de ce dossier et nous espérons aller chercher l'appui de la ville de Québec dans cette affaire », a-t-il conclu.



Quatre locataires devront se trouver un nouveau logis à la suite de l'incendie qui s'est déclaré en fin d'avant-midi, hier, rue Saint-Joseph Ouest, dans le quartier Saint-Roch.

Quartier Saint-Roch : un incendie jette 4 personnes sur le pavé

Quatre personnes ont été jetées sur le pavé à la suite d'un incendie qui a éclaté en fin d'avant-midi, hier, dans un édifice de trois étages, sis au 82, rue Saint-Joseph Ouest, à deux pas de la rue Saint-Vallier. Malgré des dommages évalués sommairement à 150 000 \$, personne n'a été blessé.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

Le feu aurait éclaté dans un garde-robe de l'appartement du deuxième étage, peu avant 11 h 15. Craignant que les flammes ne se propagent aux édifices adjacents, deux autres alertes ont été sonnées en moins de 10 minutes, suivies, à 11 h 50, de l'alerte 33. L'incendie était déclaré sous contrôle vers 12 h 30 par la trentaine de pompiers dépêchés sur les lieux.

Dépité devant le triste spectacle des pompiers brisant les vitres et charcutant les murs de son logement pour circonscrire l'élément destructeur, l'un des locataires a souligné qu'il n'avait rien pu sauver. « Mon amie est même sortie sans avoir eu le

temps de se mettre des bas dans les pieds », ajoute-t-il. Selon lui, les flammes auraient pris naissance à la suite d'une défectuosité électrique, entre les deuxième et troisième étages.

Le casse-croûte « Jeannine », situé au rez-de-chaussée, a subi de lourds dégâts par l'eau et la fumée. Seulement cinq clients, dont ironiquement un pompier, se trouvaient dans le restaurant lorsque le feu s'est déclaré aux étages supérieurs.

Les locataires évacués ont temporairement trouvé refuge dans une taverne située juste en face, en attendant d'être pris en charge par la Croix-Rouge.

Les pompiers ont dû avoir recours à des appareils respiratoires pour pénétrer dans l'immeuble, qui ne comptait aucun système d'alarme ni extincteur, selon un des sinistrés.

Trente-trois des 95 employés seront déplacés vers les deux autres succursales de la région de Québec, soit à Place Sainte-Foy et aux Galeries de la Capitale, informe le directeur régional des magasins Eaton, M. Raynald Prince.

Les moins chanceux, pour la plupart des employés occasionnels, devront dénicher un nouvel emploi.

L'annonce de la fermeture du magasin à rayons avait été faite en juillet. La compagnie expliquait qu'elle n'était pas satisfaite du rendement de la succursale de Lévis-Lauzon et que la superficie restreinte ne lui permettait pas d'offrir à sa clientèle toute la gamme de produits qui sont offerts dans les autres magasins de la chaîne Eaton.

Déco-Meuble

Cependant tout laisse croire que les 60 000 pieds carrés occupés sur deux étages par le magasin à rayons ne resteront pas vacants bien longtemps.

En effet, Déco-Meuble pourrait prendre la relève dès le mois prochain.

« Il est encore trop tôt pour annoncer quoique ce soit, affirme au SOLEIL le directeur des ventes chez Déco-Meuble, M. Michel Leclerc. Les négociations ne sont pas terminées. »

M. Leclerc a toutefois rappelé la volonté de l'entreprise d'ouvrir un magasin sur la Rive-Sud. Aux Galeries Chagnon ou ailleurs. « Nous examinons également présentement d'autres emplacements éventuels », a-t-il indiqué.

Selon M. Normand Blouin, vice-président au développement chez Cadillac-Fairview, le propriétaire du centre commer-

cial, l'annonce du nouveau locataire se fera probablement « dans les prochaines semaines ou au plus tard d'ici la fin du mois de janvier ».

Il n'a pas voulu révéler l'identité du ou des groupes intéressés à s'établir à Lévis-

Lauzon.

L'entreprise Déco-Meuble, qui a été récemment vendue à la compagnie ontarienne Leon's Furniture, possède déjà des magasins sur la rive nord à Vanier, Beauport, Charlesbourg, Québec et Sainte-Foy.

Galeries Chagnon : Eaton ferme ses portes ce soir

LÉVIS-LAUZON — Ce soir, à 21h, le magasin Eaton des Galeries Chagnon, à Lévis-Lauzon, fermera définitivement ses portes.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Sommet Chaudière-Appalaches Un préfet déplore le silence des députés

LÉVIS-LAUZON — La conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches risque fort de n'être qu'un exercice de parade, craint le préfet de la MRC de Montmagny, M. Jacques Dumas.

par GILLES PÉPIN
LE SOLEIL

Demeurant dans la même zone que M. Gilbert Normand, président du comité d'orientation de la conférence, M. Dumas se gêne quand même pas pour affirmer qu'il n'est pas le seul à être déçu et frustré, après le sérieux exercice de concertation régionale.

M. Normand avait lui-même admis devant des journalistes, mercredi, que des promoteurs ont perdu le feu sacré après avoir appris de fonctionnaires que leurs projets ne cadrent avec aucun programme et que « l'argent neuf » sera rarissime. Le président Normand ajoutait cependant qu'il valait mieux jouer la partie jusqu'au bout et attendre la réponse des ministres qui devront défilé à la table de négociation, la semaine prochaine.

Mais le préfet Jacques Dumas, que LE SOLEIL a rencontré, hier midi, manifeste une déception particulière. Les projets qui seront acceptés, ose-t-il prétendre, ne traduiront plus les priorités du milieu mais le choix de fonctionnaires ayant reçu l'ordre de tout prénégocier.

« Nous avons l'impression de nous adresser à un gouvernement qui est mené par des fonctionnaires et non pas par les élus. Les députés brillent actuellement par leur silence. »

M. Dumas est bien placé pour déchanter puisqu'à peu près tous les projets qui ont été élaborés dans sa zone, comme un navire à effet de surface pour desservir l'archipel à des horaires réguliers, l'agrandissement d'un hôtel renommé pour y faire un mini-centre de congrès, la modernisation d'une entreprise de textile, le centre de ski Grande Coulée, etc., échouent dans un cul-de-sac; soit qu'il n'y ait pas de programme qui les favorise, soit qu'il n'y ait plus d'argent.

« On nous a fait naïser et les fonctionnaires, plutôt que de bonifier des projets, semblent davantage s'appliquer à les couler », a commenté le préfet.

Il est bien évident que M. Dumas a accepté de confier ses appréhensions dans le but d'alerter les députés et surtout les ministres avant qu'il soit trop tard. « Si nous avons des projets novateurs et structurants, ce n'est pas l'absence de programme qui doit justifier leur rejet », prévient Jacques Dumas.



COURS DE NATATION HIVER 90

PISCINES:
Centre Fr.-Charon.....boul. Hamel, Québec
Collège Limoilou8e Avenue, Québec
Cégep F.-X.-Garneauboul. de l'Entente, Sainte-Foy

ENFANTS:
1 1/2 an et plus: préscolaire (initiation, canard blanc, grand canard, poisson rouge et joyeux dauphin)
5 ans et plus: tous les niveaux de la Croix-Rouge

ADULTES:
Débutants - Intermédiaires - avancés
Débutants-débutants (même ceux qui ont très peur de l'eau)
Cours privés - nages de détente, plongée sous-marine.

QUÉBEC NATATION

Une école à caractère éducatif et social
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (en piscine)
COURS SPÉCIALISÉS:

Préparation à la médaille de bronze, médaille de bronze, croix de bronze, leader, moniteur, sauveteur, médaille et croix de bronze (combiné), plongeon, nage synchronisée, soins d'urgence aquatique, réanimation cardio-respiratoire (RCR)

Pour information et inscription: 687-4045 La Croix-Rouge canadienne vous invite à la sécurité aquatique

Fleuron industriel de la Côte-Nord

La Compagnie de papier Q & O poursuivie pour pollution

BAIE-COMEAU — Fleuron industriel de la Côte-Nord, la Compagnie de papier Québec et Ontario (Q & O) est poursuivie pour pollution à Baie-Comeau.

par MARC SAINT-PIERRE
LE SOLEIL

Un communiqué émis par le ministère québécois de l'Environnement a indiqué hier que le Procureur général du Québec vient de déposer devant les tribunaux un total de 27 accusations contre la grande papeterie.

« C'est l'une des plus importantes poursuites entreprises contre une papeterie au Québec », a laconiquement commenté un porte-parole du ministère de l'Environnement sur la Côte-Nord, M. André Lamoureux.

La comparaison de l'entreprise membre du Groupe Tribune de Chicago a été fixée au 28 mars au palais de justice de Baie-Comeau.

Québec et Ontario, qui exploite une grande usine de papier journal sur le bord du fleuve Saint-Laurent à Baie-Comeau, est le deuxième employeur de cette ville nord-côtière avec un millier de travailleurs. Implantée il y a un demi-siècle à Baie-Comeau,

l'entreprise est aussi l'unique producteur de papier journal de la Côte-Nord.

Q & O est le second grand employeur nord-côtier poursuivi pour pollution. Mines Wabush, qui exploite une usine de bouletage de fer à Pointe-Noire, Sept-Îles, aura été la première à être mise au banc des accusés par le ministère de l'Environnement. Les actionnaires de Wabush doivent répondre d'accusations de pollution de l'air.

Selon le libellé des accusations portées contre Q & O, l'entreprise aurait entre le 1er janvier et le 4 septembre 1989 rejeté dans le fleuve Saint-Laurent un contaminant, en l'occurrence des matières en suspension. Des rejets qui vont au-delà des normes permises.

Ces matières en suspension rejetées dans le Saint-Laurent par l'effluent de l'usine sont composées entre autres de particules de bois, de pâtes et d'autres matières solides.

Selon un document synthèse portant sur la contamination du milieu marin à Baie-Comeau

rendu public en novembre par Environnement Québec, Q & O « constitue une source très importante de matières en suspension dans la baie des Anglais ». Selon le même document, c'est quotidiennement par milliers de kilogrammes que l'usine de Q & O rejette dans le fleuve des matières en suspension et, ceci, depuis des années. Pour 1988, le document du ministère de l'Environnement situe par ex-

emple les rejets de Q & O à 12 800 kilos par jour.

Règlement

La poursuite entreprise contre la papeterie de Baie-Comeau s'appuie sur l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui spécifie que nul ne peut émettre, déposer ou rejeter tout contaminant au-delà de la quantité prévue par règlement. Il existe effectivement un règlement sur les fabriques de pâtes

et papiers.

Les accusations ont été portées contre Q & O après une intervention de la Direction générale des enquêtes et des inspections du ministère de l'Environnement.

Au total, selon le communiqué du ministère, huit accusations portant sur des infractions constatées entre le 1er janvier et le 6 février 1989 rendent

Q & O passible d'amendes allant de 600 \$ à 30 000 \$ par chef d'accusation.

Pour ce qui est des 19 autres infractions reprochées à l'entreprise, elles pourraient déboucher sur des amendes variant entre 6 000 \$ et 250 000 \$ encore une fois pour chaque chef d'accusation, si la compagnie est trouvée coupable.

La FIIQ renonce, pour cette année, à la hausse de la cotisation syndicale

Pour se rallier aux délégués du congrès, l'exécutif de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec a renoncé hier à la hausse de cotisation qu'il réclamait pour 1990. La présidente Diane Lavallée se défend toutefois d'avoir convenu ce compromis pour assurer sa réélection, aujourd'hui.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

En début de semaine, l'exécutif suggérait que les syndicats affiliés augmentent de .95 à 1,12 % du premier échelon par membre (de 250 \$ à 297 \$ par année), la cotisation qu'ils versent à la FIIQ. Cette

hausse était nécessaire pour assurer la survie de la jeune fédération de 40 000 membres, affirmait Mme Lavallée.

Hier, à la surprise des 1000 délégués réunies à Québec, la trésorière Eileen King a proposé de reporter la hausse de cotisation de 0,17 % au 1er janvier 1991 et d'uti-

liser, pour l'année en cours, le fonds d'action spécial de 1,3 million \$ que les membres ont constitué au printemps et à l'été. Une proposition adoptée majoritairement par les délégués.

« Le fonds de 1,3 million \$, qui devait être remis aux syndicats, devient un substitut à la hausse de 0,17 % et permet de répondre à nos besoins de liquidité à court terme », a indiqué Mme Lavallée. La dirigeante syndicale admet que l'exécutif a dû chercher des solutions de rechange pour permettre un ralliement dans la délégation. Elle admet également que le compromis de la FIIQ pourra avoir un certain impact sur le pourcentage d'appui qu'elle recevra aux élections de ce matin.

Tout au cours de la semaine, les propos des délégués ont démontré à l'exécutif qu'il serait difficile de convaincre les membres d'une hausse de cotisation. Actuellement, la FIIQ réussit à récupérer seulement 55 % de ses cotisations. Pour la présidente, l'utilisation du fonds de 1,3 million \$ donne un souffle en attendant que toutes les membres paient leurs cotisations syndicales. Selon Mme Lavallée, le report en 1991 facilitera la tâche

des syndicats. On prévoit qu'en juin, 90 % des membres verseront leurs cotisations syndicales.

Pour l'adversaire de Mme Lavallée à la présidence, Mme Denise Manzo, la FIIQ joue à la roulette russe en augmentant le taux de cotisation. Mme Manzo s'est opposée à la proposition de la trésorière, car elle croit que la hausse peut décourager les infirmières qui paient déjà leur dû à leur syndicat.

Si à court terme la FIIQ assure sa survie en utilisant le fonds d'action spécial de 1,3 million \$ et en axant principalement ses ressources financières et humaines pour contrer la loi 160 et défendre les dispositions de la nouvelle convention collective, la trésorière ne cache pas qu'elle craint pour les réserves de négociation et le fonds de défense syndicale. Hier, des délégués se sont d'ailleurs inquiétés de se retrouver en période de maraudage et de négociation avec des goussets peu garnis.

La santé financière de la FIIQ demeurera précaire. Depuis sa création, la jeune organisation a toujours affiché un bilan financier peu reluisant et elle traîne encore un déficit de 88 000 \$.

1990 : pas de bourses pour les étudiants à temps partiel

MONTREAL — Contrairement à ce qu'ils croyaient, des milliers d'étudiants à temps partiel n'auront pas accès dès cette année à l'aide financière du régime des prêts et bourses.

C'est ce que l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) a découvert récemment, après avoir étudié la réforme annoncée par le ministre de l'Enseignement supérieur Claude Ryan.

Le 19 décembre, lorsqu'il avait donné le détail de sa réforme du régime des prêts et bourses, le ministre Ryan avait fait mention du « principe d'une aide financière éventuelle pour les étudiants à temps partiel ».

Pour la secrétaire générale de l'ANEQ, Mme Josette Côté, il « était acquis », que l'accessibilité à l'aide financière pour les étu-

dants à temps partiel faisait partie de la réforme et entrait en vigueur en même temps que les autres clauses. « Cela avait toujours été clair. »

Mme Côté accuse carrément le ministre d'avoir « camouflé cette information et d'induire volontairement la population en erreur » en évaluant sa réforme globale à 52 millions \$.

Les étudiants font aussi face à une hausse des frais de scolarité à l'université. Cette augmentation devait justement être compensée par les améliorations au régime des prêts et bourses.

GRANDE VENTE SEMI-ANNUELLE



20% à
50%

sur la plupart
des meubles
en magasin.

**DE PLUS,
RABAIS APPRÉCIABLES
SUR LES MEUBLES EN COMMANDE,
JUSQU'AU 27 JANVIER.**

Venez tôt pour un meilleur choix!

Venez voir notre collection complète de meubles traditionnels québécois pour toute la maison. Disponibles en pin, érable et chêne.

collection

Nouvelle France

DÉCOR·BOIS INC

75, côte du Passage
Lévis (Québec)
837-6185

* Plan mise de côté

Kmart

Le magasin d'aubaines

Prix en vigueur le samedi 13 janvier 1990 seulement.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les quantités peuvent être limitées sur certains articles.

LA QUALITÉ À MOINDRE PRIX!*

Pelotes de laine de 40 g
"Monaco", "Moira",
"Charade", "Tiffany", "Tahiti"
ou "Galaxie" ou de 50 g
"Rembrandt", "Renoir" ou
"Gauguin". Cons. 99¢ ch.

3/1 \$



SUPER ACHAT

4.99

grandeurs
P. M. G.
TG



**SPÉCIAL
CHIPS PLUS**

Saveurs assorties
Sac de
200 g

79¢

Neilson



Paquet de 200 g
de "Will-O-Paks"

99¢
ch.

**SPÉCIAL
TERRE
TOUT USAGE**



99¢

20 L

**ELIZABETH POST
SHAMPOING**

1 litre
Prix régulier: 2,97
Notre prix spécial

1.99

**CAFÉ
INSTANTANÉ**



200 g

2.99

ch.

**4 L DE LIQUIDE
ANTIGEL POUR
PARE-BRISE**



1.19

PLACE FLEUR DE LYS 500, boul. Hamel, Québec

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS 999, rue de Bourgogne, Sainte-Foy

*Détails affichés au comptoir de courtoisie.

(Cour.) Indique notre bas prix courant (A.S.) Indique notre prix après solde

Au ministère de l'Environnement

Des fonctionnaires font des gorges chaudes après avoir croisé Paradis

Ça fait déjà plusieurs longues secondes que trois fonctionnaires attendent patiemment qu'un des deux ascenseurs daigne bien revenir au rez-de-chaussée de l'édifice du ministère de l'Environnement, rue Marly, à Sainte-Foy.

par GUY DUBÉ
LE SOLEIL

Soudain, la porte s'ouvre. Affichant un sourire plus que timide et un regard fuyant, le ministre Pierre Paradis sort de la cage, flanqué d'un homme qui le précède et d'un autre qui le suit. Sans saluer personne, il prend aussitôt la direction de la sortie.

La porte se referme. Les trois fonctionnaires s'échangent des sourires. L'une d'elles lance aussitôt: « Il peut bien être gêné... » Une autre enchaîne: « Puis en plus de cela, il se permet de retenir les ascenseurs... » Et c'est le fou rire.

Cette scène, qui se déroulait dans le milieu de la matinée, hier, reflète en tout point l'atmosphère lourde qui prévaut au sein du ministère de l'Environnement du Québec, depuis que Pierre Paradis parle ouvertement d'inefficacité chez ses fonctionnaires.

Sur les babillards syndicaux, on ne retrouve qu'une seule affiche qui en dit long sur le climat: des photocopies d'une caricature du SOLEIL, où il est écrit « Paradis à l'Environnement... C'est l'enfer! »

D'ailleurs, une pétition circule chez les employés du ministère. Elle comptait environ 400 signatures, hier.

« Les gens sont très, très mécontents », souligne le président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Daniel Giroux. Le SPGQ monte présentement un dossier qui sera rendu public au cours d'une conférence de presse, la semaine prochaine.

Chose certaine, la guerre est loin d'être terminée. Un des volets qui seront abordés sera de dénoncer des décisions politiques qu'a prises le gouvernement de ne pas tenter des poursuites contre certains grands pollueurs. « On annoncera à la population que ce ne sont pas les fonctionnaires qui n'ont pas entamé des poursuites contre des contrevenants, mais bien des politiciens. »

Le SPGQ estime que le ministre Paradis « semble profiter d'une vague de mécontentement de la population » pour se faire du capital politique. « Son attitude est choquante. »

De son côté, le président du Syndicat des fonctionnaires pro-

vinciaux du Québec (SFPQ), Jean-Louis Harguindeguy, qualifie de malsain le climat qui prévaut au ministère de l'Environnement. « La marmite commence à chauffer, prévient-il. Les fonctionnaires ne se sentent pas coupables, mais ils sont accusés et ils ne peuvent même pas se défendre. »

M. Harguindeguy mentionne que le ministre Paradis a réussi à ternir davantage une image qui était passablement amochée, celle des fonctionnaires, et qu'il devra réparer les pots cassés. Le chef syndical en a surtout contre le fait que le ministre a généralisé ses propos à l'ensemble des fonctionnaires.

Quant à l'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec, elle considère le dossier clos. « En ce qui nous concerne, le dossier est clos. On trouvait intolérable qu'un ministre fustige ses fonctionnaires publiquement. On lui a envoyé une lettre et il nous a répondu », mentionne une porte-parole de l'association, Mme Christiane Picher.



Alain BOUCHARD

Le gueurlot

La question est: la vie est-elle une annonce de bière?

Où: doit-on absolument trouver drôle et sympathique tout ce qui est fluorescent, pétillant et léger?

La jeune fille, elle, m'a dit: « Qu'est-ce qui arrive? Ça allait bien, là! Pourquoi venir faire un article négatif là-dessus? »

Et elle était elle-même un parfait symbole de fluorescence, de pétilllement et de légèreté. Format *Miss Teen Chérie*, si vous voyez ce que je veux dire: longs cheveux blonds, juste ce qu'il faut de bronzage sur les pommettes et du *swing* plein le manche, ou, en d'autres mots, du olé! olé! plein la jovialité.

Voilà! Ça allait bien. Personne ne posait de question, personne ne voulait savoir, personne ne voulait s'en mêler. La vie coulait comme... une annonce de bière (télévisée), justement. Il n'aurait manqué que le jeune et beau gars en costume de bain pour que la fille lui mette un petit glaçon dedans.

Et le panier qui tournait, qui tournait, qui tournait...

C'était écrit, dessus: *L'équilibre du budget, le supermarchand de Provigo*. Une dame le poussait en patinant. Une dame d'environ 35 ans, avec ses écouteurs de *walkman* dans les oreilles. Le fameux panier était rempli de couches de papier, de papier essuie-tout, de papier ci, de papier ça. Bref, notre belle patinoire d'Youville, le nouveau joyau de Québec, cette patinoire déjà intégrée au patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO était devenue un grand néon à publicité: la radio de CHIK, les couches de Provigo. Parce que, il est temps que je vous le dise, tout ça part d'une promotion de CHIK-MF. En fait, c'est un genre de courses à l'exploit. Madame, monsieur, vous gagnez un voyage. Mais à condition d'accomplir l'exploit du jour qui, aujourd'hui, consiste à...

Et la gagnante de mercredi, qui venait de patiner trois heures en rond avec son panier de Provigo, n'a pas voulu me dire son nom. J'sais pas si c'est parce qu'elle était trop fatiguée ou si c'est parce que la fille fluorescente lui avait dit que j'étais pas fin. Quoi qu'il en soit, on la félicite pareil. Et on lui souhaite bon voyage!

Mais juste une petite parenthèse en passant, madame la patineuse en rond: quand on patine trois heures en rond à la place d'Youville pour le compte d'une station de radio, d'un journal de Québec et d'une chaîne de magasins de couches, ce n'est pas exactement quelque chose qui ne regarde pas le monde.

La question, donc: la vie est-elle une annonce de bière?

Pour être bien sûre qu'il ne survienne pas d'accident, ni à la pousseuse de panier ni aux patineurs ordinaires, la Ville de Québec avait même assigné une espèce de garde du corps à l'événement. Le type patinait à côté de la gagnante, vêtu d'un gilet phosphorescent rouge et orange, comme les signaleurs de la voirie, le long des routes... ou au milieu de, tout dépendamment.

À un moment donné, le type est venu vers moi. « Ouais, j'ai vu votre calepin, tantôt. Je me suis demandé ce que vous faisiez là. Moi, je suis un col bleu de la ville. La Ville de Québec interdit à ses cols bleus de parler aux journalistes. Et si je retrouve mon nom dans le journal, je vous poursuis. »

Curieusement, le col bleu s'est mis à hausser le ton, à parler de plus en plus, à « m'expliquer » de plus en plus, à essayer de plus en plus de me convaincre que tout était parfait, qu'il n'y avait pas matière à prendre les nerfs. « Ça ne dérange personne, cette affaire-là! Il y a juste l'importé de tantôt qui nous a fait quelques reproches en passant... »

— L'importé? Qu'est-ce que vous voulez dire par importé? Vous êtes d'où, vous?

« De Ville Vanier. »

— Qu'est-ce que c'est la différence entre l'importé de tantôt et un importé de Ville Vanier?

Il m'a finalement dit qu'il n'était pas du tout gêné d'être de Vanier et de quand même travailler pour la Ville de Québec. « Si Québec veut qu'on habite ici, elle n'a qu'à baisser ses taxes! »

Il s'agissait d'y penser, non?

Mais si le type demande que la Ville baisse ses taxes pour le convaincre de déménager, devrait-elle baisser un peu son salaire s'il décide de rester en banlieue? Puisqu'il paie moins cher de taxes...

Je disais juste ça comme ça.

Et je reviens à la question: la vie est-elle une annonce de bière?

La porte-parole de la Ville, Marquis de nom et Suzanne de prénom, m'a expliqué que d'ordinaire, à part les patineurs eux-mêmes, seules les poussettes de bébé sont tolérées sur la glace de la place d'Youville. Et encore, à la limite, a-t-elle tenu à préciser. Pas de traîneau, pas de chien, pas de chat. Le panier de Provigo, ce fut plus ou moins imposé. Parce que le concours de CHIK repose notamment sur l'effet de surprise. « Mais qu'ils ne viennent pas nous faire le coup une deuxième fois! » s'est-elle exclamée.

La fille fluorescente a dit que son concours permettait de faire connaître la patinoire, qu'il contribuait à attirer le monde, etc. Content d'apprendre, mademoiselle, que vous avez trouvé le moyen de faire connaître l'endroit le plus connu de Québec. Je suis sûr que ce n'est pas le contraire. Je suis sûr que ce ne sont pas CHIK-MF, Provigo et le journal de Québec qui se servent de la place d'Youville et de la porte Saint-Jean pour se faire connaître.

Là-dessus, la patineuse en rond terminait ses trois heures de patinage en rond. Elle ne m'a pas dit son nom. Mais elle m'a dit ceci:

« C'était l'un. Ça n'a dérangé personne. Et je ne vois vraiment pas matière à poser des questions sur cette affaire. Ne serait-ce pas par hasard à cause du *guerlot* de tantôt qui a chié un peu en passant? »

— Le *guerlot*?
« Il est passé un étranger, tantôt, qui avait l'air de se plaindre de notre affaire... »

Comme vous voyez, la vie n'est pas tout à fait une annonce de bière.

Et quand un immigrant n'est pas un importé, il est un *guerlot*.

loto-québec Résultats

Tirage du 90-01-10

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

2 5 33 35 47 49

No complémentaire: **44**

GAGNANTS	LOTS	1974 292,40 \$
6/6	1	124 307,30 \$
5/6+	6	2 272,30 \$
5/6	251	76,30 \$
4/6	14 369	10,00 \$
3/6	277 447	

VENTES TOTALES: 15 915 081 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-01-13

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

COURS ANTIGYMNASTIQUE

Selon la méthode de Thérèse Bertherat

Pour se faire du bien et prendre soin de soi.

INF.: 687-3896

Gisèle Duguay

POUR LA PREMIÈRE FOIS DE NOTRE HISTOIRE, CHAQUE PIÈCE DE MOBILIER EST EN SOLDE

Meubles Pascal annonce son fameux solde Étiquette Verte, attendu de tous! Épargnez

OUI, TOUS LES MEUBLES 10% À 60%!

Pour la toute première fois de notre longue histoire, nous réduisons le prix de chaque pièce de mobilier en magasin.

Ne ratez cette chance unique d'économiser sur des mobiliers de grande renommée offerts avec des réductions allant de 10% à 60%.

*Les réductions allant de 10% à 60% ne s'appliquent pas aux appareils électroménagers et électroniques.

Meubles Pascal
l'autre pascal

Place Laurier
2700, boul. Laurier
659-4816

LE SOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

ÉDITORIAL

Alumax, la charrue et le boeuf

Les planificateurs normaux analysent les effets de leurs décisions avant de les prendre, et non après. Le groupe Alumax, propriétaire de la future aluminerie de Deschambault, a pourtant concocté avec les autorités du port de Québec l'installation d'un quai à l'Anse-aux-Foulons pour assurer le transbordement de l'alumine.

La charrue tire le boeuf. La ville de Québec s'évertuait au même moment à établir des balises pour mesurer l'impact du projet, constatant au passage que l'emplacement choisi « est carrément inacceptable ».

Des installations d'une telle ampleur, lit-on dans le document publié par Québec, mercredi, masqueront la vue à partir des Jardins Mérici et des plaines d'Abraham, et cacheront au regard une partie de la falaise. Le silo prévu atteindra la hauteur d'un édifice de 15 étages.

Alors que l'administration municipale s'évertuait à préparer le terrain avec le plus grand sérieux, l'entreprise décidait de choir dans les limites de Sillery. Agüichée par un magot foncier annuel de 250 000 \$, la ville a vite dit oui. Les études d'impact viendront plus tard.

Le maire de Sillery, Mme Margaret Delisle, a bien promis de respecter l'environnement et de ne pas jouer un sale tour aux citoyens de Québec qui habitent juste au-dessus de l'emplacement élu. Mais quel moyen de pression lui reste-t-il, face aux exigences d'Alumax?

Le charivari d'avant-hier donne un bel exemple du fouillis qui entoure les grands débats régionaux. La décision d'Alumax de choisir Québec plutôt que Trois-Rivières, pour des raisons de rentabilité fort compréhensibles, n'autorise pas l'incohérence.

La malsaine concurrence entre Québec et Sillery, assortie d'un chantage à la réduction de taxes de la part de la compagnie, a empêché le seul déroulement logique de l'opération, soit une étude commune et globale de toutes les retombées de ces activités de transbordement.

Le dossier concernait à la fois Alumax, les autorités portuaires, les villes de Sillery, Québec et Beauport, et la communauté urbaine. Or, les promoteurs ont vite éliminé les battures de Beauport à cause d'un risque présumé de contamination de l'alumine par le minerai de fer entreposé en vrac à cet endroit.

Le voisinage des silos à grain actuels aurait été rejeté lui aussi pour les mêmes raisons. On nous dit pourtant, quand vient l'heure des discussions sur la poussière, que le transbordement se fait pratiquement *in vitro*. Est-ce hermétique, oui ou non?

L'autre emplacement étudié, le long du bassin Louise, soulevait le difficile problème de la circulation: le centre de Québec peut-il soutenir 25 000 passages de camions par année?

La pollution sonore causée par les équipements dérangera les voisins, selon les premières études. D'où l'importance de choisir un emplacement hors circuit et de raffiner les analyses.

Car comme le mentionne le rapport de la ville de Québec, « le transbordement d'alumine pourra avoir des impacts significatifs sur la qualité de l'environnement, selon l'efficacité des installations construites ».

Le dossier, dans son état actuel, sent l'improvisation et le charriage. Québec exige avant tout « une véritable étude d'impact » pour éviter que la discussion devienne un débat stérile entre les absolutistes de l'écologie et les tenants du développement économique aveugle.

RAYMOND GIROUX

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIEditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim
et directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONVice président et trésorier:
CHARLES-A. POULINPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:
DENIS ANGERS

MULRONEY RAPPELLE SES DÉFENSEURS STANFIELD ET CHAPUT-ROLLAND



Point de vue

Utopie, le développement de la Rive-Sud ?

par Yvan CANAC-MARQUIS

Dans un éditorial du 29 décembre 1989, intitulé « Un dilemme permanent », M. Raymond Gagné identifie l'étalement urbain comme la véritable cause du problème de circulation routière entre les deux rives du Saint-Laurent. Or, selon lui, il n'y a pas de solution globale à ce problème; il n'y a que « des palliatifs techniques qui peuvent amoindrir momentanément les inconvénients ». Car le vrai remède, selon M. Gagné, serait d'inciter les gens à ne plus choisir la Rive-Sud comme lieu de résidence. Voilà, selon moi, une solution plutôt simpliste.

Que l'augmentation rapide de la population de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière soit la principale cause des engorgements du pont de Québec et le pont Pierre-Laporte aux heures de pointe, c'est l'évidence. Pourquoi cette hausse de la population? Parce que, à Québec comme ailleurs, certaines personnes fuient les centres-villes pour trouver en banlieue un environnement meilleur. La vraie question est donc de savoir ceci: est-il possible et légitime de freiner cette évolution? M. Gagné a le droit de ne pas aimer la réponse que nous donnons à cette question, mais encore

faudrait-il qu'il la pose clairement, cette question.

Voici notre réponse. Dans une résolution, les maires de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière ont demandé au gouvernement du Québec d'instaurer un système de circulation à sens unique sur le pont de Québec aux heures de pointe. Le gouvernement, toujours tenté de planifier en fonction des pressions populaires, a réagi en commandant une étude à des spécialistes. Ceux-ci ont alors reconnu que la solution la meilleure et la plus facilement réalisable à court terme était la nôtre.

À notre grand étonnement, le mandat de cette étude s'étendait toutefois à la circulation sur les boulevards Laurier, Du Vallon et Champlain... Il est vrai que notre proposition exige qu'on retouche les échangeurs de Sainte-Foy, mais je trouve bizarre qu'on veuille régler en même temps notre problème et celui de la circulation sur le boulevard Laurier. Je n'imputerai pas de motif au gouvernement, mais je constate que l'on retarde ainsi de deux ans la réalisation du dossier.

Je soulève une autre question: en inaugurant le pont Pierre-Laporte, le gouvernement pensait-il régler à jamais la circulation

inter-rives? Pas que je sache. Je pense plutôt que le gouvernement s'est dit: « Nous n'avons pas à inventer des solutions tant que les gens n'ont pas vu de problème. Attendons que la pression populaire se manifeste ».

Une solution définitive? Ça n'existe pas. Une solution universelle? Pas davantage. D'autres villes que mentionne M. Gagné, Montréal, New York, Washington, Los Angeles, sont confrontées à des problèmes similaires. Chacune réfléchit et tente des expériences. Chose certaine, ni ici ni ailleurs, la solution ne peut être d'interdire aux gens le choix d'un lieu de résidence qui correspond à leurs aspirations.

Si le gouvernement du Québec entend planifier intelligemment la circulation inter-rives, nous lui suggérons d'abord de nous consulter. Qu'il ne décide pas seul de fermer le pont de Québec à la circulation, comme ce fut le cas en 1984. De plus, que le gouvernement fédéral traite le pont de Québec comme on doit traiter tout monument historique. Comme ce pont est unique et comme Québec fait partie du patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO, on peut s'étonner que ce pont soit si peu entretenu.

Par ailleurs, si le gouverne-

ment fédéral abandonne la traverse ferroviaire sur le pont de Québec comme le veut la rumeur, pour quoi le gouvernement du Québec ne négocie-t-il pas immédiatement l'achat de ce pont pour ensuite éliminer la voie ferrée et élargir la chaussée? Est-ce là un palliatif? Non, mais une hypothèse parmi d'autres.

Un troisième lien entre les deux rives? Une telle décision nous apparaît inévitable d'ici l'an 2000. À l'heure où nous nous parlons, on devrait donc déjà savoir ce que sera ce lien: s'agira-t-il d'un pont? D'un tunnel? À quel endroit le construira-t-on? C'est ce qu'on appelle de la planification.

J'ai vécu dans la ville de Québec pendant 25 ans et à Sainte-Foy pendant une douzaine d'années. Je demeure à Saint-Nicolas depuis 18 ans, l'une des plus belles villes de la Rive-Sud, et j'y ai trouvé une qualité de vie supérieure. Mais, comme bien d'autres citoyens, je vis quotidiennement les problèmes de circulation sur le pont. Au gouvernement que nous avons élu, je demande qu'il ait au moins le courage et la prévoyance de suivre l'évolution des villes en expansion.

M. Canac-Marquis est le maire de Saint-Nicolas.

Votre Opinion

C'est un échec

Suite aux événements concernant le transfert des étudiants de l'école « La Courville » vers l'école « Mont Ste-Anne », nous tenions à apporter ce témoignage.

Nous sommes les parents de quatre enfants dont une fille qui fréquentait l'école « Le Bocage » à Boischatel. Après sa deuxième année primaire, nous avons dû rencontrer le directeur de l'école M. Carol Lepage et son comité. Sur leurs recommandations, notre fille fut orientée à l'école « Place de l'Éveil » à Ste-Anne-de-Beaupré, où une classe spéciale est en opération.

Nous avons eu l'assurance de la direction de l'école « Le Bocage » que si nous étions insatisfaits, notre enfant pourrait être ramenée en milieu régulier; ce qui s'est avéré faux. Inutile de dire que si une telle situation se représentait, nous demanderions une lettre écrite de la direction de l'école.

Pire encore est le transport scolaire. 45 minutes au départ le matin et près de 45 minutes au retour le soir. Vu le chemin emprunté, le boulevard Ste-Anne, et le temps de parcours, les risques d'accidents nous inquiétaient davantage. Les repas étant pris à l'extérieur et ce depuis plus de deux ans, notre fille en est arrivée à perdre l'appétit. Les bouteilles de vitamines doivent

agrémenter les repas de notre enfant, ce qui nous révolte particulièrement.

Son caractère est perturbé, des soins plus attentifs sont nécessaires; nous la sentons comme déprogrammée. Les rencontres avec la direction de l'école, au sujet de l'éloignement, se veulent espacées, cadrées, organisées de telle sorte que les parents n'ont à peu près plus rien à décider.

Nous avons écrit à la commission scolaire. Pour réponse, nous avons été informés que nos enfants sont heureux et non marginalisés et en fin de lettre on nous sert un avertissement que l'école ne peut répondre à des exigences particulières de parents qui excèdent les procédures normales. Il est vrai que sur le plan scolaire notre enfant a reçu une bonne qualité d'enseignement. Sur le plan humain c'est un échec.

Alain Bourbeau
Boischatel

Amour des animaux

(En réponse à Pierre Routier)

Il est navrant de constater que des gens entretiennent toujours des doutes face à l'utilité des jardins zoologiques dans notre société.

Bien sûr, la liberté serait la meilleure solution pour tous les animaux, mais que leur arriverait-il à ces animaux dans leur habitat naturel?

On exterme les éléphants pour leur ivoire, les rhinocéros pour leurs cornes (propriétés aphrodisiaques paraît-il). On détruit les forêts de bambou, ce qui a pour conséquence de faire diminuer dramatiquement le nombre de pandas géants. Et on ne parlera même pas de ce que l'on fait subir à la forêt amazonienne et des nombreuses espèces qui s'en trouvent menacées. Il ne s'agit là que d'un simple aperçu de ce qui se passe...

Il serait faux de prétendre que tous les zoos soient d'égale qualité, mais, travaillant dans un de ces établissements, je peux vous affirmer que tous les efforts des employés n'ont qu'un seul objectif: le bien-être des animaux. Et même, certains zoos ont des plans de réinsertion dans leur milieu naturel pour certains animaux, où cela demeure possible bien sûr, car, voyez-vous, tant que la mesquinerie et la nonchalance de l'homme menaceront le règne animal, les jardins zoologiques demeureront l'habitat le plus sécuritaire pour plusieurs d'entre eux, un peu comme l'arche de Noé le fut au moment du déluge.

Un autre point important, c'est la mission éducative dont se dotent certains établissements. C'est par ce moyen qu'on essaie de sensibiliser les gens pour qu'ils prennent conscience de l'importance de l'animal dans la nature.

Et si vous vous demandez si j'aime vraiment les animaux, je les aime assez pour en faire une carrière, et m'occuper de leur bien-être, même derrière les barreaux, car je les aime mieux vivants, que victimes du carnage. Marie-Josée Lévesque, technicienne de santé animale, Rivière-du-Loup

Les grèves civilisées

Pendant 11 jours consécutifs, la population Tchecoslovaque a fait la grève. L'Ordre était formel.

Aucune bouteille de bière n'était permise, aucun vêtement mal foutu non plus. On ne tolérait aucun mot vulgaire, aucune menace, aucun geste de violence. Des millions de gens ont manifesté sans le moindre graffiti sur les murs, et sans que la moindre petite vitre ne soit cassée. Le résultat fut pratiquement total et immédiat.

Le même phénomène s'est reproduit en Pologne, en Hongrie et en Allemagne de l'Est; les mêmes résultats furent obtenus. Au Québec, c'est tout le contraire. Les grèves sont remarquables par leur sauvagerie. On sectionne à la hache les câbles téléphoniques, on lance des pierres dans les vitrines, on sabote l'outillage des compagnies, on crève les pneus, on renverse les autobus, on engage des fiers-à-bras, on se bataille, on menace, on

multiplie les vulgarités et on parade avec pancartes et caisses de bière. Après des semaines et des mois d'attente, les résultats ne sont qu'à moitié obtenus. On se dit surpris d'apprendre, que plusieurs entreprises hésitent à venir s'implanter au Québec, à cause de la sauvagerie de nos grèves.

On s'imagine qu'en mordant la main qui nous nourrit, elle nous donnera plus d'aliments. On s'imagine qu'en privant de nourriture la poule pondreuse et en l'effarouchant, qu'elle nous donnera de plus gros oeufs. Peut-être serait-il à propos que nos cégeps et nos universités sortent le manuel du gréviste et nous enseignent l'art de faire la grève. À l'occasion de la Nouvelle Année, souhaitons que nos grèves deviennent aussi civilisées que celles des pays de l'Est. Paul-Eugène Robitaille Québec

Laissez-nous dormir!

Insomniaques, debout! Nous attendons la délivrance de nos nuits d'hiver! Avez-vous déjà essayé de dormir par une belle nuit enneigée de Québec?

Si vous répondez « oui, 15 minutes », vous avez gagné ma sympathie. Voici donc le scénario que nous avons connu à 22 reprises pendant l'hiver 1988-1989 et qui semble vouloir

servir de modèle pour le présent hiver: une gratte de rue à minuit 15 qui revient sur ses traces à minuit 45, une saieuse à 1h30 suivie d'une gratte de trottoirs à 1h50; la dite gratte revient à 2h20 pour le trottoir de l'autre côté, évidemment; une gratte de rue revient à 2h45 précédant ainsi celle de 3h20 qui est accompagnée d'une souffeuse et de quelques camions aux timbres sonores aussi stridents que diversifiés; à 3h50 une gratte vient pousser les mottes restantes et elle sera suivie d'une saieuse à 4h20; à 4h45 la saieuse fait une nouvelle ronde question de compléter l'assainissement; à 5h15 tout retombe dans le silence de cette belle nuit enneigée. J'allume une énième cigarette pour me calmer les nerfs et mieux profiter d'un sommeil réparateur. À 7h le réveil-matin me ramène à la merveilleuse réalité du quotidien.

Tout ça pour vous dire que je rêve d'une île déserte mais que je ne peux m'y rendre à cause des traitements psychiatriques pour insomnie, burn-out, hystérie et envie de tuer.

P.S. C'est vrai que j'ai la paix entre 6h du matin et minuit du lendemain puisque les chauffeurs de grattes ont droit à 18 heures de sommeil. Au fait, y aurait-il une job de chauffeuse pour moi? J'ai tellement envie de dormir!

Hélène Biron
Vieux-Québec

Le verdict dans l'affaire Gérard Bhérier sera rendu le 9 février

Le juge Gilles Lahaye rendra son verdict le 9 février dans le dossier de Gérard Bhérier, le chauffeur d'autobus de 54 ans accusé de dix délits sexuels sur quatre fillettes dont l'âge varie aujourd'hui entre 13 et 16 ans.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Hier, le procureur de la Couronne, Me René Verret, et le procureur de la défense, Me André Le Boutillier, ont présenté leurs plaidoiries relativement à cette affaire. Les gestes reprochés à Bhérier auraient été faits lors de quatre événements survenus entre 1981 et 1989.

En ce qui concerne le premier

événement, Me Le Boutillier a mis en évidence que la présumée victime avait d'abord mentionné une date à laquelle son client ne travaillait pas.

Lors du deuxième événement, Bhérier se serait écarté du parcours normal qu'il avait à effectuer et aurait fait monter les deux sœurs à bord. Techniquement, de soutenir l'avocat, cela est impossible.

Comme... un Père Noël

De plus, on ne reproche que

des « banalités » au chauffeur, a-t-il avancé. Ainsi, il ne les aurait que « collées sur ses genoux... comme un Père Noël ».

Il leur aurait ensuite « flatté » les cuisses et aurait « déposé » ses mains. « Si tous les Père Noël étaient accusés de grossière indécence ou d'agression sexuelle... », de commenter Me Le Boutillier.

L'attitude de l'accusé n'avait rien de comparable avec celle d'un Père Noël, a rétorqué Me Verret. « Mes petites chéries d'amour... », aurait murmuré le quin-quagénaire aux fillettes en leur « flattant » les cuisses.

Le troisième événement se serait produit à Saint-Siméon, dans

un autobus transformé en chalet par Bhérier. Là, a fait remarquer Me Le Boutillier, les parents de la fillette et la femme de l'accusé étaient présents, la nuit au cours de laquelle Bhérier se serait emparé de la main de la présumée victime pour la glisser dans son propre sac de couchage. De plus, la fillette a reconnu avoir demandé plusieurs fois de retourner au chalet par la suite.

En ce qui concerne le quatrième événement, Me Le Boutillier a soumis que « mettre la main sur la fesse ne comporte pas de caractère sexuel ». De nouveau, cette thèse voulant qu'il ne s'agisse que d'une banalité a fait bondir le procureur de la Couronne.

« Odieux »

« C'est odieux de prétendre cela », a lancé Me Verret avant de décrire ce qui se serait véritablement passé, selon la présumée victime. Au moment où elle était allongée sur un lit, l'accusé l'aurait forcée à lever son chandail.

Il se serait ensuite adonné à plusieurs attouchements sur et sous ses vêtements avant de la forcer à lui toucher le pénis. Il se serait agi à peu de choses près du même déroulement que lors du premier événement avec l'adolescente de 14 ans.

À la suite de Me Le Boutillier, qui mettait en évidence les hésita-

tions des témoins de la poursuite, Me Verret a rappelé celles de l'accusé qui ne se souvenait pas de la date de naissance de son unique enfant, ni de l'année de son décès. « Est-ce qu'il y a des choses plus importantes pour un père? », a interrogé le procureur de la poursuite. « Pourtant, de poursuivre Me Verret, il faudrait lui accorder une totale crédibilité pour le reste de son témoignage! »

L'avocat du chauffeur d'autobus venait de faire valoir que le seul moyen de défense de ce dernier est de nier les faits. « Il ne suffit pas que l'accusé nie pour qu'il y ait un doute raisonnable », a rétorqué Me Verret.

VENTE D'ENTRÉE À SEARS

et bons achats habituels

LIQUIDATION DE CHEMISES SPORT pour hommes
Vaste gamme de marques connues, en tons unis ou à carreaux. Tailles: P.M.G.T.G.
Quantité: 800
Ord. 24⁹⁹ à 38⁹⁹
SPÉCIAL 14⁹⁹\$

Sélection de BLOUSONS D'EXTÉRIEUR pour dames
Quantité: 36
SPÉCIAL 49⁹⁹\$

Sélection de BOTTES pour hommes
Couleurs: noir, brun. Assortiment incomplet de pointures.
Quantité: 125
Ord. déjà réduit: 49⁹⁹ à 59⁹⁹
SPÉCIAL 39⁹⁹\$

Sélection de ROBES DE CHAMBRE ET TENUES DE DETENTE EN VELLOURS pour dames
Quantité: 48
SPÉCIAL 19⁹⁹\$ et 29⁹⁹\$

Vaste sélection de BLOUSONS 3/4 D'EXTÉRIEUR pour hommes
Assortiment de couleurs, tailles: M.G.T.G.
Quantité: 200
Ord. 69⁹⁹ à 100⁹⁹
SPÉCIAL 49⁹⁹\$

SE POURSUIT JUSQU'AU SAMEDI 13 JANVIER 1990

CHASSE-NEIGE 8 HP
sur roues, avec démarreur électrique.
No 52677 - Quantité: 24
Ord. 119⁹⁹
SPÉCIAL 1079⁹⁹\$
RABAIS 120%

ENSEMBLE DE PERCEUSE RECHARGEABLE
No 22344 - Quantité: 48
Ord. 79⁹⁹
SPÉCIAL 59⁹⁹\$

RADIOREVEIL AM-FM
à affichage numérique électronique
No 16878 - Quantité: 36
Ord. 24⁹⁹
SPÉCIAL 16⁹⁹\$
RABAIS 8%

FAUTEUIL LAZY-BOY
Couleur péches #46
No 41785 - Quantité: 10 par magasin
Ord. 359⁹⁹
SPÉCIAL 288⁹⁹\$
RABAIS 11%

ASPIRATEUR PORTATIF
à brosse électrique
No 36890 - Quantité: 20
Ord. 69⁹⁹
SPÉCIAL 49⁹⁹\$
RABAIS 20%

CHASSE-NEIGE À CHENILLES 10 HP
Déblaie 28", avec démarreur électrique
No 52910
Ord. 1699⁹⁹
SPÉCIAL 1499⁹⁹\$
RABAIS 200%

B.B.Q. AU GAZ 53 000 B.T.U.
No 30885 - Quantité: 10
Ord. 499⁹⁹
SPÉCIAL 379⁹⁹\$
RABAIS 120%

COUPONS DE TAPIS 9' x 12'
Choix de couleurs
No 98000 - Quantité: 10 par magasin
Ord. 112⁹⁹ à 195⁹⁹
SPÉCIAL 88⁹⁹\$

DIVAN-LIT STANDARD
Matelas à ressorts. Beige, bleu.
No 48320 - Quantité: 6
Ord. 549⁹⁹
SPÉCIAL 477⁹⁹\$
RABAIS 73%

30% DE RABAIS CLAVIERS ÉLECTRONIQUES
No 26661 "YAMAHA" 32 touches - Ord. 149⁹⁹ à 223⁹⁹
No 26552 "CASIO" 49 touches - Ord. 319⁹⁹ à 279⁹⁹
No 26554 "CASIO" 49 touches - Ord. 399⁹⁹ à 489⁹⁹
No 26751 "CASIO" 61 touches - Ord. 699⁹⁹

RABAIS DE 30% à 60%
sur une sélection d'articles de cuisine, lampes, petits appareils électriques dans le rayon d'articles ménagers.
Ex.: ENSEMBLE DE NAPPERONS 12"
No 91809
Ord. 14⁹⁹
SPÉCIAL 9⁹⁹\$

ENSEMBLE DE TAPIS 3 PIÈCES
pour la salle de bains
100% coton, choix de 5 couleurs
No 32023 - Quantité: 35
Ord. 29⁹⁹
SPÉCIAL 1777⁹⁹\$
RABAIS 122%

JEU DE 8 CLÉS "MISTER CRAFTSMAN"
No 40740
Ord. 34⁹⁹
SPÉCIAL 1749⁹⁹\$

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Québec, Place Fleur de Lys, 529-9861; Sainte-Foy, Place Laurier, 658-2121; Lévis, Galeries Chagnon, 833-4711.

Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.